

Doc. 16202
20 juin 2025

Des mesures rapides et transparentes s'imposent pour mener à bon terme le processus électoral et pour garantir pleinement la légitimité démocratique en Allemagne

Déclaration écrite n° 812

Cette déclaration écrite ne reflète pas la position de l'Assemblée, mais uniquement celle des membres qui l'ont signée. Elle ne fera pas l'objet de mesures supplémentaires de l'Assemblée.

Nous, soussignés, déclarons ce qui suit:

L'Allemagne, qui est l'un des piliers du Conseil de l'Europe, doit actuellement faire face à la contestation des résultats des élections législatives fédérales de 2025. Alors qu'un contrôle interne est en cours au Bundestag, l'absence de délai fixé pour ce contrôle risque de nuire à la sécurité juridique et de saper la confiance du public.

Contrairement à la plupart des États membres du Conseil de l'Europe, l'Allemagne a un cadre juridique qui complique particulièrement la contestation des résultats d'élections ou les demandes de recomptage, du fait de règles strictes en matière de recevabilité, d'un niveau d'exigence élevé pour prouver des irrégularités substantielles et d'un contrôle judiciaire immédiat limité. Même en cas de scrutin serré, le recomptage des votes n'est pas automatique.

Bien qu'une surveillance constitutionnelle soit assurée par la commission du Bundestag chargée du contrôle des élections, il est essentiel de préserver le droit des électeurs et des acteurs politiques de recourir à un pouvoir judiciaire indépendant, comme le prévoient la Convention européenne des droits de l'homme (STE n° 5) et les normes de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise). Si le processus est opaque ou se prolonge, ce droit pourrait être compromis et les institutions démocratiques risquent d'être affaiblies.

Compte tenu de la présentation prochaine de nouveaux pouvoirs, en juin 2025, nous appelons les autorités allemandes:

- à mener à terme la procédure de contrôle interne dans les meilleurs délais;
- à garantir l'accès à un recours judiciaire indépendant;
- à envisager un recomptage complet et transparent afin de restaurer la confiance du public et la sécurité juridique.

L'Assemblée parlementaire devrait rester prête à soutenir les normes démocratiques et la légitimité parlementaire.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
BATRÎNCEA Vlad, République de Moldova, GUE
BRABANDERE Bob, De, Belgique, CEPA
CASTEL Laura, Espagne, GUE
ÇELENK ÖZEN Sevilay, Türkiye, GUE
DAĞDELEN Sevim, Allemagne, GUE
ĐORĐEVIĆ Vladimir, Serbie, CEPA
EFSTATHIOU Constantinos, Chypre, SOC
ESCALÉ Cerni, Andorre, SOC
FRIDEZ Pierre-Alain, Suisse, SOC
GRAF Martin, Autriche, CEPA
GRAVES Ann, Irlande, GUE
HEER Alfred, Suisse, ADLE
KASIMATI Nina, Grèce, GUE
KAUFMANN Malte, Allemagne, CEPA
LOUCAIDES George, Chypre, GUE
MAIORINO Alessandra, Italie, GUE
MURPHY Conor, Irlande, GUE
ÖZTÜRK Berdan, Türkiye, GUE
PANTIĆ PILJA Biljana, Serbie, PPE/DC
RĂILEANU Adela, République de Moldova, GUE
SIMONOVIC BRATIC Dunja, Serbie, SOC
SØNDERGAARD Søren, Danemark, GUE
STARÎȘ Constantin, République de Moldova, GUE

Total = 24

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CEPA: Conservateurs européens, Patriotes et Affiliés
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts